

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 25 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq novembre à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Bertrand VACHETTE, Laurent MEULENYSER, Michel BUXERAUD, Jason REGNIER et Mmes Nadine GOHARD, Marie GARCIA, Laurence VAUVERT, Catherine LANEN, Liliane BAYANO et Sandrine JOURNE.

Madame Hélène CÔME donne pouvoir à Monsieur Laurent MEULENYSER.
Monsieur Didier BRILLANT donne pouvoir à Madame Nadine GOHARD.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le maire propose d'ajouter 3 points à l'ordre du jour, à savoir :

- le transfert des biens mobiliers, immobiliers et des contrats du SIPTG
- l'acquisition de terres pour la déviation du chemin rural n°11
- la vente de terres déviées du chemin rural n°11, pour la continuité territoriale du golf

Les membres du conseil acceptent d'intégrer ces points à l'ordre du jour.

1. **Compte rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2016**

Après une précision de fonds, le compte rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

2. **Participation financière de NEXITY à l'extension du réseau d'électricité de Folleville**

Il s'agit d'acter le remboursement à la commune des travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité, pour un montant de **3 919,68€**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Convention avec le CIG pour les missions temporaires

Monsieur le maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour l'autoriser à signer une convention avec le CIG relative aux missions temporaires permettant de remplacer un agent dont l'absence est prévisible.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

4. Convention relative au transfert de l'agent employé au SIPTG au QY.

Monsieur le maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour l'autoriser à signer une convention pour le transfert de l'agent employé au SIPTG à la communauté d'agglomération de SAINT QUENTIN EN YVELINES. dans le cadre de la dissolution du SIPTG, liée à la nouvelle carte intercommunale (adhésion de la ville de PLAISIR à la communauté d'agglomération de SAINT QUENTIN EN YVELINES).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

5. Convention relative au transfert des biens mobiliers, immobiliers et des contrats du SIPTG (point ajouté).

Monsieur le maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour l'autoriser à signer une convention pour le transfert des biens mobiliers, immobiliers et des contrats du SIPTG dans le cadre de sa dissolution, liée à la nouvelle carte intercommunale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

6. Convention relative à la délégation de compétence « eau potable » au SMGSEVESC

Monsieur le maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour l'autoriser à signer une convention avec le SMGSEVESC, en raison de la dissolution du SIPTG et en considérant que la communauté de communes Coeur d'Yvelines n'a pas encore la compétence obligatoire (prévue en 2020).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

7. Décision Modificative n°1

Madame Marie GARCIA explique qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires pour assurer la bonne fin d'exécution budgétaire. Il s'agit essentiellement d'abonder le chapitre 011 – charges à caractère général, au regard de recettes non inscrites au BP 2016 (CAF des Yvelines, droits de mutation et remboursements d'assurance), pour un montant de **46 096€**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

8. Admission en non-valeur

Madame Marie GARCIA explique qu'il y a lieu d'admettre en non-valeur des recettes irrécouvrables d'impayés de cantine de 2014, après poursuites de la trésorerie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

9. Approbation du rapport de la CLECT

Monsieur le maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour donner un avis sur le rapport de la Commission Locale sur l'Evaluation des Charges Transférées par les communes de la communauté de communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve

le rapport de la CLECT du 14 septembre 2016.

10. Acquisition de terrains pour la déviation du chemin rural n°11 et 12 (point ajouté).

Monsieur le maire explique que, comme prévu dans le projet, l'implantation du golf nécessite la déviation du chemin rural n°11 et qu'il convient de l'autoriser à acquérir les terres nécessaires au nouveau tracé, pour ensuite vendre les parcelles déviées, à la société CNT, pour la réalisation du golf. Ces terres se situent au lieu-dit « les vieilles vignes ». Cette opération fait suite à une enquête publique de 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

11. Vente de terrains dans le cadre de la déviation du tracé du chemin rural n°11 et 12 (point ajouté).

Monsieur le maire explique que la construction du golf nécessite la déviation du chemin rural n°11 et qu'il convient de l'autoriser à vendre les parcelles déviées, à la société CNT, pour la réalisation du golf.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

12. Présentation du rapport d'activité 2015 de la CCCY

13. Présentation du rapport d'activité d'élimination des déchets ménagers 2015

14. Présentation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité de l'eau du SIPTG

15. Présentation du rapport d'activité 2015 du SEY 78

Monsieur le maire précise que tous ces rapports sont accessibles à la consultation à l'accueil de la mairie.

Le Conseil Municipal acte la présentation du rapport d'activité 2015 de la CCCY.

Le Conseil Municipal acte la présentation du rapport d'activité 2015 d'élimination des déchets ménagers.

Le Conseil Municipal acte la présentation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité de l'eau du SIPTG.

Le Conseil Municipal acte la présentation du rapport d'activité 2015 du SEY 78.

16. Informations du maire.

Monsieur le maire informe le conseil qu'un échange de terres entre propriétaires privés (la Ferme Expérimentale et une famille de gens du voyage) attire le mécontentement des habitants du hameau de Chantepie qui tentent de recueillir le soutien des politiques locaux.

La commune qui n'est pas partie prenante de cette affaire ; cependant cet échange contribue à son intérêt général.

Tour de table :

Madame Sandrine JOURNÉ demande si le programme de Folleville est concerné par l'exonération sur les impôts fonciers des constructions neuves.

Monsieur le maire répond que la commune a déjà un très faible taux d'imposition et qu'à ce jour, aucune délibération du CM ne prévoit une exonération supplémentaire à la Loi.

Monsieur Bertrand VACHETTE rapporte sa participation pour le compte de la commune à une réunion concernant l'aérodrome de Chavenay. Une carte du bruit a été établie, il en ressort que pour Thiverval-Grignon, seule la zone de la Ferme expérimentale est concernée (5 habitations, 16 personnes) par une faible densité de 50 décibels.

A noter également qu'une partie de l'activité est consacrée à la voltige.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Prochaine séance prévue le jeudi 15 décembre 2016,

reportée au **jeudi 22 décembre 2016**.